



**SAINT - GABRIEL
- DE -
VALCARTIER**

Dans ce numéro:

URBANISME	2-7
TRAVAUX PUBLICS	7
SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE	8
VALCARTIER CÂBLE	9
CENTRE COMMUNAUTAIRE VALCARTIER INC.	9
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	10- 14
CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS	14

**Messages importants
d'intérêt public:**

- Vidange des installations septiques
- Collecte de résidus domestiques dangereux RDD
- Collecte des monstres ménagers
- Distribution de composteurs
- Règlementation pour les chiens
- Conseils de sécurité pour barbecue
- Terrain de jeux pour l'été
- Horaire d'été de la bibliothèque



Consultez notre site Internet! www.saint-gabriel-de-valcartier.ca

Mot du Maire

Le printemps nous aborde déjà et jusqu'à présent, nous semblons devancer le rythme de l'année dernière. Voici le temps de l'année où le conseil municipal prévoit la cédule des projets pour l'été et cette saison sera certainement très occupée.

L'entrepôt municipal est maintenant presque complété, il ne reste que quelques petits travaux de finition. Ceci permet à notre équipe exceptionnelle de l'entretien d'être encore plus efficace. Je fus aussi agréablement surpris de constater que notre salle de conditionnement physique, récemment rénovée, devient de plus en plus populaire auprès des citoyens plus âgés. La salle de conditionnement a été agrandie sur 2 niveaux avec de

nouveaux équipements cardiovasculaires au 2^{ème} niveau. Il ne faut jamais sous-estimer les bienfaits de garder la forme physique et ce nouvel agrandissement nous facilite la tâche.

Un autre engagement majeur consistera à bâtir un abri multifonctionnel incluant un espace pour barbecue derrière le Centre communautaire. Cet espace sera utile pour un grand nombre d'activités en procurant un abri du soleil pendant les chaudes journées d'été ou de la pluie puisque celle-ci se présente souvent à des moments inattendus.

En général, les orientations pour 2009 incluent la modernisation progressive des infrastructures (routes, ponts,

**VIDANGE DES
INSTALLATIONS
SEPTIQUES CET
ÉTÉ - Information
importante
à l'intérieur
Voir page 2**

bâtiments) et des équipements. Les sujets concernant la Sécurité public, l'Environnement, le Plan d'urbanisme et les Loisirs occuperont également une place importante dans les priorités municipales. En tout et partout, il semblerait que nous aurons un été bien occupé alors prenez donc le temps de vous arrêter un moment et l'apprécier!

Brent Montgomery

Journée familiale le 22 août - voir page 12

Cette journée d'activités familiale a lieu annuellement depuis plus de trente (30) ans et est très appréciée de tous. Le tournoi de balle donnée permet aux joueurs de 15 ans et plus de participer à une activité remplie de rires et d'amusement. Les résidents apprécient plus particulièrement la formule non structurée des activités ce qui permet aux gens d'arriver et

quitter lorsqu'ils le désirent et leur donne l'occasion de rencontrer et passer de bons moments avec leurs amis et voisins de la communauté.

Pour plus de détails sur le déroulement de cette journée tant attendue, rendez-vous à la page 12 ou visitez le site Internet de la Municipalité.



Vidange des installations septiques pour les immeubles résidentiels

En 2007, la Municipalité a mis en place un projet qui garantit la vidange des installations septiques à un intervalle adéquat afin de prévenir toute pollution des sols et de l'eau. La fosse septique d'une résidence permanente sera vidangée une fois à tous les 2 ans et celle d'une habitation saisonnière sera vidangée au moins une fois à tous les 4 ans. Cette année, toutes les fosses septiques de capacité égale ou inférieure à 4,8 m³ (1056 gallons) et situées dans un endroit accessible au camion fournissant ce service seront vidangées.

Suite à la collecte de 2007, nous avons constaté quelques problèmes auxquels les propriétaires doivent remédier. Entre autre, **si l'un des couvercles de votre installation est endommagé, nous vous conseillons de prendre les mesures nécessaires pour réparer ou remplacer celui-ci afin d'éviter d'éventuels problèmes avec votre installation septique et/ou votre champ d'épuration.** Notamment, si des résidus (terre, sable, feuilles mortes, etc.) s'infiltrèrent à l'intérieur de votre installation, cela pourrait occasionner des problèmes à long terme tel que l'obstruction de l'élément épurateur. À ce moment, le champ d'épuration pourrait être à refaire. Nous vous recommandons donc fortement de corriger la situation avant la prochaine vidange. Également, **les deux couvercles de votre installation doivent être dégagés.** Nous avons pris la décision de faire

une vidange complète (vidange des deux couvercles) des installations septiques afin de prévenir tout problème éventuel, notamment, afin de s'assurer que votre champ d'épuration est en bon état de fonctionnement. En procédant à une vidange complète, nous pouvons confirmer rapidement, et ce, visuellement si le champ d'épuration évacue les eaux comme il se doit. Si vous avez besoin de conseils pour mettre en place une solution permanente pour donner accès à vos deux couvercles, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur municipal adjoint pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour les résidences ou chalets équipés d'un puisard, veuillez prendre note que l'inspecteur municipal adjoint prendra contact avec vous afin de discuter des options qui s'offrent à vous pour le remplacement de votre puisard. Toutes les résidences doivent être dotées d'un système de traitement des eaux usées conforme à la réglementation provinciale, sauf dans le cas des résidences qui existaient le 12 août 1981 et dont les eaux usées ne constituent pas une source de nuisance. Même dans ce dernier cas, la Municipalité recommande fortement que les normes réglementaires soient respectées.

La vidange des installations septiques débutera le 1^{er} juin et se poursuivra jusqu'au 31 août 2009 du lundi au

vendredi entre 7h et 19h et si nécessaire, les samedis jusqu'à 12h. **Lors du premier passage du camion, si les couvercles de la fosse ne sont pas dégagés ou ne peuvent pas être facilement localisés par l'entrepreneur et que celui-ci n'est pas en mesure d'effectuer la vidange, des frais de 65,00 \$ pourront s'appliquer si une seconde visite est nécessaire.**

Ce service est financé à même la taxe générale foncière municipale. La Municipalité informera les propriétaires, par écrit, au moins 10 jours à l'avance de la période où sera effectuée la vidange dans leur secteur. Les nouvelles résidences construites à partir de janvier 2009 ne bénéficieront pas du service pour cette année étant donné que l'installation septique n'a pas été utilisée sur une période de plus de 6 mois.

Toute vidange additionnelle à celle prévue au calendrier des collectes sera aux frais du propriétaire et effectuée par le service de vidange de la Municipalité. Veuillez téléphoner le bureau municipal pour connaître les coordonnées de la compagnie à contacter.

Pour les propriétaires ou occupants qui ne seront pas présents lors de la collecte, veuillez s.v.p. indiquer clairement à l'aide de points de repère la localisation de votre système. Les animaux domestiques devront être tenus à l'écart.

Lors de la vidange de votre fosse septique, vous devez vous assurer que :

- Le chemin donnant accès à votre fosse offre un dégagement de 3,96 m (13 pieds) de largeur par 3,96 m (13 pieds) de hauteur, si situé à plus de 60 m (200 pieds) de votre stationnement ou de la route.
- Les dessus des couvercles doivent être dégagés, ainsi que leur pourtour, sur environ 8 pouces (20 cm) pour permettre de les basculer sans difficulté et surtout sans les casser.

Merci pour votre collaboration.

Pour toute question, téléphonez François-Michel Hardy, inspecteur municipal adjoint au **418-844-1218**.

SUITE-cédule préliminaire pour la vidange des installations septiques

QUAND	DATES	SECTEURS
Semaine 1	1 ^{er} au 6 juin	Place Leduc, McKinley, McBain, John Neilson, Morley
Semaine 2	8 au 13 juin	1600 – 1742, boul. Valcartier
Semaine 3	15 au 20 juin	1744 – 1900, boul. Valcartier, chemin du Lac, des Hirondelles, des Cèdres
Semaine 4	22 au 27 juin	Caroline, Julie, des Merisiers, des Bouleaux
Semaine 5	29 juin au 4 juillet	Des Pins, des Sources, du Parc, 2 – 93, 5 ^e Avenue
Semaine 6	6 au 11 juillet	94 – 133, 5 ^e Avenue, rue Brown, route du Lac Jacques, 134 – 205, 5 ^e Avenue
Semaine 7	13 au 18 juillet	Développement Sommet Bleu et Domaine William Neilson, 210 – 332, 5 ^e Avenue, Sioui, Chabot, Tantari
Semaine 8	20 au 25 juillet	Lewis, Murphy, Rourke, Mountain View, St-Sacrement, River View
Semaine 9	27 au 1 ^{er} août	Redmond, des Plateaux, du Sous-Bois
Semaine 10	3 août au 8 août	Harvey, Clark, Fitzpatrick, Knox, Lagacé, Ludwig, des Épinettes, Clément, Charles, Domaine Lac des Sources, Lac Blanc

Collecte par apport volontaire de RDD-résidus domestiques dangereux

La Municipalité offrira gratuitement une autre collecte par apport volontaire le **dimanche 24 mai 2009 de 9h à 15h** dans le stationnement du garage municipal (1745, boul. Valcartier).

Vous devez venir porter vos matières dangereuses vous-même au point de collecte.

Voici la liste des matières qui seront récupérées lors de cette journée :

<p>PEINTURES</p> <p>Peintures vendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus) soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement) apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis laques produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acrylique pour entrées d'autos) peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails) <p>Peintures en aérosols</p>	<p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES</p> <p>Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène</p> <p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES</p> <p>Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides</p> <p>Ampoules fluocompactes</p>
--	--

Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés formés sur place pourront vous informer.

Chaque contenant devra être exclusivement de provenance résidentielle. Tous les produits devront être ramassés dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement.

Une prochaine collecte de RDD aura lieu dimanche le 13 septembre 2009. Merci de participer activement pour un environnement en santé!



RECYC-FRIGO

Déjà 66 424 appareils collectés!

9 MOIS APRÈS SON LANCEMENT, LE PROGRAMME RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT^{MD} S'AVÈRE UN VIF SUCCÈS AUPRÈS DES CITOYENS :

Mai 2009 – Le programme RECYC-FRIGO a connu un grand succès dès le démarrage en avril dernier et la Municipalité est fière de rapporter que l'intérêt des citoyens continue à se manifester. Au 31 décembre 2008, neuf mois après le lancement, 66 424 appareils ont été récupérés à l'échelle du Québec, soit 29 % de l'objectif global prévu d'ici la fin du programme en 2010. C'est tout à votre honneur!

RECYC-FRIGO offre un service de collecte gratuit de vos appareils à domicile, à condition que votre

réfrigérateur ou votre congélateur ait plus de 10 ans, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de 10 à 25 pieds cubes. Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le 1-877-49F-RIGO (493-7446) ou en complétant un formulaire de collecte en ligne au www.recyc-frigo.com. Un transporteur spécialisé viendra récupérer votre appareil à domicile. Un chèque de 60 \$ pour chaque appareil récupéré (maximum de deux appareils par ménage) sera remis à son propriétaire dans un délai de trois semaines suivant la cueillette du réfrigérateur ou du congélateur.

Participer au programme RECYC-FRIGO, c'est économiser de l'énergie et c'est bon pour l'environnement.

Lumière sur la crise du recyclage - Nos efforts en valent toujours le coup

À la suite de la diffusion des reportages mentionnant que les matières recyclables seraient envoyées à l'enfouissement, plusieurs citoyens du territoire s'inquiètent de la pertinence de poursuivre leurs efforts de récupération. Mais oui, il est important de continuer à récupérer! Planter une collecte des matières recyclables et installer une nouvelle habitude prend du temps; il ne faut pas anéantir des années d'efforts pour une crise ponctuelle.

La crise du recyclage qui frappe actuellement les centres de tri est causée par la baisse de la demande asiatique pour les matières recyclables. La Chine en achetait beaucoup pour emballer les produits qu'elle exporte. Or,

avec la crise financière, moins de produits chinois sont exportés et la Chine a cessé l'importation de matières recyclables. Ceci a entraîné une chute marquée des prix sur le marché. Habituellement, une tonne de vieux papier se vend environ 100 \$ sur les marchés mondiaux. Toutefois, depuis quelques semaines, la tonne se vend 10 \$. Plusieurs centres de recyclage ont donc décidé d'entreposer le carton et le papier en attendant que les prix remontent sur les marchés.

Selon Recyc-Québec, pour résoudre la crise, les centres de tri devront améliorer leurs méthodes de tri afin de répondre aux besoins des entreprises d'ici. En effet, les produits des centres

de tri québécois ne répondent pas au standard de qualité des papiers, car ils contiennent trop de contaminants comme le plastique, le verre ou le métal. Les recycleurs québécois préfèrent alors s'approvisionner en Ontario ou aux États-Unis. Une des solutions pour résoudre la crise est d'améliorer les dispositifs de triage des centres de tri ou encore de développer les marchés locaux.

Une autre solution à la crise est d'améliorer la qualité des matières recyclables et augmenter le taux de recyclage. Il est donc très important de continuer à recycler et de s'efforcer de le faire correctement. Si les citoyens

s'appliquent à trier efficacement les matières recyclables, celles-ci seront de meilleure qualité. Cela aidera à se sortir de la crise.

Le gouvernement et les municipalités travaillent fort pour trouver des solutions. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, a annoncé une série de mesures visant à aider les centres de tri québécois. Des études sont présentement en cours pour trouver les meilleures solutions à court et à long terme. En attendant, continuons nos efforts de récupération!

Sources : Radio-Canada, Recyc-Québec et Gaïa Presse

**HERBICYCLAGE
GRASSCYCLING**

*On laisse le gazon sur place
c'est notre nature*

We Leave our Grass Clippings on the Lawn-It's Our Nature

Une initiative de
votre municipalité
et de votre MRC

An initiative of
your municipality and MRC



Monstres ménagers

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a recommencer au mois de mars. La Municipalité procède à une collecte hebdomadaire de ces matériaux à tous les mardis. Ce service fonctionne sur **appel seulement, SVP ne pas déposez de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires.** Vous devez communiquer avec le bureau municipal au 418-844-1218 pour demander une cueillette. Lors de votre appel, veuillez nous fournir la liste des objets à ramasser.

Il est essentiel que le matériel

ramassé par la Municipalité soit trié correctement (ex : les tapis doivent être roulés, le métal doit être trié, les fils ou la broche doivent être roulés ou attachés). Vous pouvez disposer de vos pneus hors d'usage (usage non commercial seulement) ainsi que des jantes. Toutefois, vous devez séparer les jantes des pneus. Vous pouvez aussi disposer de vos huiles végétales de friture. Les huiles doivent être dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et identifiée.

Il est à noter que les carcasses de véhicules, les débris de déboisement, les ordures ménagères et les feuilles mortes

ne seront pas ramassés lors de ces collectes hebdomadaires ainsi que tout le matériel recyclable.

Pour ce qui est des matériaux de rénovation, ne pas disposez de ceux-ci dans les bacs à ordures régulières car l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramassés dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès de Dany Laberge, directeur adjoint aux travaux publics. Pour les rénovations majeures, communiquez avec la Municipalité pour connaître les endroits où vous pouvez disposer de ces matériaux.

Merci de votre collaboration.

« Ce service fonctionne sur appel seulement, SVP ne pas déposez de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires »



Séance d'information et distribution de composteurs

Êtes-vous soucieux de votre environnement? Désirez-vous réduire vos déchets?

Il est encore temps de vous inscrire à la séance d'information sur le compostage domestique et de bénéficier d'un coût avantageux de 42\$ pour votre composteur domestique (valeur de 70\$).

Un minimum d'inscription est requis pour que cette activité puisse avoir lieu. Nous invitons donc chaque personne intéressée par ce projet à se présenter au bureau municipal

ou à envoyer un chèque par la poste au plus tard le **14 mai 2009**. La formation est gratuite pour tous sans obligation d'acheter un composteur. Pour tous les détails, visitez le www.saint-gabriel-de-valcartier.ca.

L'activité aura lieu au Centre communautaire Valcartier (si le minimum d'inscription requis est atteint) le **1^{er} juin 2009**. Lors de la conférence, vous apprendrez à fabriquer votre compost tout en contribuant à la valorisation des résidus putrescibles.

Votre présence à la séance d'information n'est pas obligatoire afin d'obtenir votre composteur. Par contre, vous devez venir chercher votre composteur au Centre communautaire le soir de l'activité.



Pratiquez-vous l'herbicyclage?

Laisser les rognures de gazon au sol après l'avoir coupé, c'est ça faire de l'herbicyclage.

C'est une excellente source d'éléments nutritifs pour le sol.

La pratique de l'herbicyclage permet d'économiser jusqu'à 30 % des besoins en engrais.

Déposez l'herbe coupée et les feuilles mortes autour des

arbres, des arbustes et des légumes pour humidifier le sol et limiter la croissance de mauvaises herbes.

Utilisez ces matières dans votre composteur domestique.

Collecte spéciale pour les feuilles mortes et les branches d'arbre

Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures ménagères. La Municipalité organisera une collecte spéciale **mardi le 12 mai 2009**. Les feuilles doivent être déposées au bord du chemin en face de votre demeure.

Pour accommoder les citoyens, les branches d'arbres seront également ramassées en volume restreint **mardi le 12 mai 2009**. Les branches doivent être placées en piles.

LES RÉSIDUS VERTS NE SONT PAS DES ORDURES!

Ils ne sont pas acceptés dans la collecte hebdomadaire des ordures ménagères et des matières recyclables.



Contrôle biologique des moustiques et des mouches noires



La firme GDG Environnement ltée www.gdg.ca s'est vue octroyée le contrat du contrôle biologique des moustiques et des mouches noires pour la saison estivale 2009. L'opération reçoit les autorisations requises par le ministère de l'Environnement du Québec. Les traitements débutent tôt le printemps et se poursuivent jusqu'à la fin du mois d'août.

Les membres de l'équipe de GDG Environnement parcourront la Municipalité et ses environs à plusieurs reprises tout au long de la saison afin d'effectuer les traitements. Le biologiste responsable désire informer la population sur le fait que l'insecticide biologique utilisé est sans danger, tant pour la population que pour les autres organismes vivants et que les travaux seront supervisés avec professionnalisme.

En 2009, tous sont sensibilisés au risque du virus du Nil occidental (VNO) et au fait que les piqûres

de moustiques ne sont plus seulement une question d'inconfort mais aussi de santé. Le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et l'Institut de Santé Publique du Québec (INSPQ) ont confirmé la sécurité du contrôle biologique avec le B.t.i. Dans ce contexte, nous sollicitons la collaboration des citoyens pour nous permettre l'accès à toutes les zones productrices de moustiques.

Les résultats escomptés par ces opérations seront une diminution de la nuisance de l'ordre de 80% et plus. La protection ainsi obtenue s'étendra jusqu'au 1^{er} septembre 2009.

L'équipe a pris résidence dans notre Municipalité pour la durée du contrat, soit de la mi-avril jusqu'à la fin août. Tout comme les années passées, la personne responsable de l'équipe est M. Éric Cliche.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Afin d'éviter une « nuisance » artificielle, certains comportements sont à adopter :

- **Toute piscine non démarrée génère des moustiques dès la troisième semaine de mai;**
- **Garder les gouttières en bon état et propres afin de permettre l'évacuation de l'eau;**
- **Attention aux pneus laissés à l'extérieur à proximité des habitations et qui contiennent de l'eau;**
- **Votre bateau ou chaloupe doit être entreposé à l'envers ou assurez-vous d'enlever le drain;**
- **Vider l'eau accumulée dans les bâches;**
- **Les brouettes et les seaux constituent d'excellents producteurs de**

maringouins s'ils passent une semaine remplis d'eau.

Cette eau accumulée est susceptible de produire plusieurs centaines de moustiques à chaque 7 à 8 jours.

La Municipalité est à la recherche de bénévoles pour les tests de nuisance pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires

L'efficacité de l'opération est mesurée par des « tests de nuisance ». Les données de nuisance doivent être prélevées par le personnel de GDG Environnement accompagné d'un témoin extérieur de la firme. Ces mesures seront effectuées trois fois par semaine sur le territoire. Nous sommes à la recherche de témoins. Si vous êtes intéressé à participer, veuillez s'il vous plaît nous communiquer votre intérêt au **418-844-1218**. La durée de l'intervention est d'environ 15 à 30 minutes.

Plan d'Action Collectif Provincial 2009 pour la suppression de l'Ambrosia (Herbe à poux)

La Municipalité participera en juillet 2009, au **Plan d'Action Collectif Provincial** mis en place par la compagnie **HerbaNatur Inc.**

Notre mission commune est **d'éliminer définitivement** cette plante hautement allergène.

Le pollen de l'Ambrosia est responsable en grande partie des symptômes attribués au **Rhume des Foins**. Les Rhinites allergiques indisposent plus que 15% de la population Québécoise.

Les opérations de contrôle des zones infestées tels que les parcs, les terrains de jeux et les abords routiers seront effectuées à l'aide d'un produit **100% naturel à faible impact** environnemental qui sera vaporisé directement sur la plante.

La population pourra, en toute confiance, fréquenter les sites qui auront été contrôlés à l'aide de l'herbicide écologique **Adios Ambros®**.

Nous comptons donc sur la participation de toute la

communauté pour mener à bien cette mission.

Comment participer activement au Plan d'Action ?

- 1- Arracher, si il y a lieu, les plants d'herbe à poux sur votre propriété.
- 2- Localiser les zones potentiellement infestées dans votre quartier.
- 3- Sensibiliser vos voisins au Plan d'Action Collectif Provincial.



Ce **programme** collectif annuel est destiné à **réduire significativement** le taux de pollen, et ce, dans le plus grand intérêt de la population. L'impact socio-économique relié aux allergies respiratoires est de 250 millions de dollars annuellement.

Pour plus d'information, visitez le www.herbanatur.ca.

Règlement concernant les chiens

Article 6.1 Enregistrement annuel pour les licences de chiens

"Nul gardien ne peut garder un chien à l'intérieur des limites de la Municipalité à moins d'avoir obtenu, au préalable, une licence conformément aux dispositions du règlement numéro 121. Le coût de la licence s'applique pour chaque chien. La licence est indivisible et non remboursable." Les coûts sont fixés comme suit :

10,00 \$ pour un 1er chien -

si un seul chien: 10,00 \$

20,00 \$ pour un 2e chien -

si deux chiens: 30,00 \$

30,00 \$ pour un 3e chien -

si trois chiens: 60,00 \$

150,00 \$ pour un chenil ou plus de trois chiens

Vous pouvez vous procurer une licence pour votre chien en vous présentant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Article 6.2 Nombre de chiens

"Un maximum de trois (3) chiens est autorisé par unité d'habitation, de commerce ou d'industrie, sauf dans le cas d'un chenil. Une portée ou une couvée peut être gardée durant une période de trois (3) mois suivant la naissance sans que leur gardien ne contrevenne au présent règlement."

Article 6.3.3 Attaché en secteur résidentiel

"Un chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de la propriété de son gardien."

Article 6.5 Garde d'un chien dans un endroit public

« Sous réserves de dispositions particulières, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment

être laissé seul, qu'il soit attaché ou non...

...Aucun gardien ne peut laisser son chien se coucher sur la place publique de façon à gêner le passage des gens et des véhicules. »

Article 6.10 Nuisance

« Constitue une nuisance le fait de garder:

A) Un chien qui a déjà mordu un animal ou un être humain;

B) Un chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American Staffordshire terrier, ou chien hybride issu d'une des races susmentionnées, communément appelé « pit-bull »;

C) Un animal non indigène au territoire québécois. »

Article 7.1 Sanctions

« Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevenne à

une disposition du présent règlement commet une infraction et est passif, pour une première infraction, d'où l'amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 100,00 \$ et d'un maximum de 1 000,00 \$ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 150,00 \$ et d'un maximum de 2 000,00 \$. En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 250,00 \$ et d'un maximum de 2 000,00 \$ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 350,00 \$ et d'un maximum de 4 000,00 \$.

Dans tous les cas, les frais s'ajoutent à l'amende. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée et l'amende édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction. »



Journalier pour le Service des travaux publics

Entretien des terrains municipaux et divers travaux manuels. Vous devez obligatoirement posséder un permis de conduire pour appliquer sur ce poste.

Conditions d'admissibilité pour cet emploi:

- 5 jours par semaine débutant le 1^{er} juin;

- Être âgé de 16 ans et plus;

- Être étudiant et retourner aux études à l'automne 2009.

La priorité sera accordée aux candidats résidents à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir ou apporter un curriculum vitae au plus tard le **15 mai 2009** au

bureau municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Vous pouvez également envoyer votre curriculum vitae par courriel au admin@munsgdv.ca. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Dany Laberge au Service des travaux publics au 418-844-1218.

Info travaux - été 2009

Au cours des prochains mois, la Municipalité prévoit réaliser des travaux de voirie importants, notamment:

1. Prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac sur une distance d'environ 350 mètres
2. Pavage de l'accotement

sections du boul. Valcartier et chemin Redmond sur environ 3 kilomètres

3. Réfection et pavage du chemin Mountain View
4. Remplacement du tablier du pont Clark (travaux effectués la nuit seulement)

Saviez-vous que...

...pour signaler une urgence municipale (de voirie) lorsque les bureaux municipaux sont fermés, il suffit de composer le 418-844-0911.

Rappel - abris d'hiver

À partir du **30 avril** toutes les structures considérées comme temporaires tels que les garages (en panneaux de bois, toile ou vinyle), les abris pour les arbres et les clôtures à neige doivent être démontées. Ces structures sont autorisées du 15 octobre au 30 avril. Compte tenu que ce règlement s'applique à tous les citoyens et citoyennes nous vous demandons de collaborer par respect pour votre voisinage.



Service de sécurité incendie

VISITES DE SÉCURITÉ PRÉVENTIVE

Le Service de sécurité incendie se doit d'effectuer des visites de prévention / information dans toutes les résidences de la Municipalité sur une période de cinq ans. Cela signifie que 20% des résidences seront visitées annuellement. Cette visite a pour but de répondre à vos questions et vous donner l'information pertinente concernant cette loi afin de réduire les risques d'incendie.

Pour compléter sa mission, le Comité de prévention incendie

vous demande votre collaboration afin d'effectuer ces visites. CES VISITES S'EFFECTUERONT ENTRE 9H ET 20H TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. Les pompiers(ières) qui vous rendront visite seront en uniforme et identifié(e)s comme membre du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Notez que vous avez le droit de refuser l'accès à votre résidence, mais rappelez-vous qu'il s'agit d'une visite de sécurité et de prévention.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Conseils de sécurité pour le barbecue

- ☞ Les barbecues doivent être utilisés à l'extérieur uniquement.
- ☞ N'utilisez que des briquettes de charbon ainsi que de l'allume-barbecue liquide spécialement destiné à cette fin.
- ☞ Pour allumer les briquettes de charbon, aspergez-les d'allume-barbecue et suivez les directives indiquées sur le contenant d'allume-barbecue.
- ☞ N'ajoutez jamais d'autre liquide lorsque le barbecue est allumé.
- ☞ Placez votre barbecue loin de tout combustible avant de l'allumer.
- ☞ Avant de ranger votre barbecue, éliminez les cendres en les immergeant dans l'eau et en les plaçant dans un contenant de métal muni d'un couvercle.
- ☞ Au moment d'acheter un barbecue au propane, assurez-vous qu'il est

conforme aux normes de sécurité en vigueur.

- ☞ Avant chaque utilisation, vérifiez la présence de fuites en appliquant du savon et de l'eau aux raccords, aux tuyaux et la tête de cylindre. Si des bulles se forment, il y a une fuite. Resserrez les raccords ou remplacez la pièce défectueuse. Un technicien qualifié doit remplacer les pièces défectueuses.

Avant d'allumer votre barbecue :

- ☞ Assurez-vous que le couvercle est ouvert pour prévenir toute accumulation de gaz.
- ☞ N'allumez jamais le barbecue avec une allumette ou un briquet.
- ☞ Placez votre barbecue loin de tout combustible pendant la cuisson.
- ☞ Au moment de ranger votre barbecue, assurez-vous que le réservoir et le barbecue

9-1-1

Il faut toujours composer ce numéro en premier lieu lorsque vous avez besoin d'aide dans une situation d'urgence (418-844-0911 avec votre cellulaire). Il ne faut pas appeler la Municipalité, un parent, ou le voisin, puisque vous perdez du temps précieux pour permettre aux services d'urgence à se rendre sur les lieux. Ce n'est pas le bureau municipal qui envoie les véhicules d'urgence sur les lieux mais bien le service 9-1-1.



FEUX À CIEL OUVERT ET PANNEAU INDICATEUR PRÈS DU GARAGE MUNICIPAL

N'oubliez pas de consulter le panneau indicateur devant le garage municipal - il vous indiquera si les feux à ciel ouvert sont permis.

Plusieurs matières ne doivent jamais être brûlées puisqu'elles posent un danger à la santé humaine et environnementale:

- ☞ Ordures ménagères, tapis, fils électriques, produits pétroliers, plastique, bois traité, caoutchouc, bardeau d'asphalte, styromousse, pneus, carcasses d'animaux et fumier. La plupart de ces matières peuvent être ramassées par la Municipalité. Veuillez téléphoner au 418-844-1218 pour prendre rendez-vous.

- ☞ sont éteints.
- ☞ Déconnectez toujours le réservoir d'un barbecue au propane avant de le ranger.

Pour remplir votre réservoir, suivez les consignes suivantes :

- ☞ Rendez-vous directement au poste de remplissage et revenez immédiatement à la maison.
- ☞ Assurez-vous que le réservoir reste debout en tout temps.
- ☞ Gardez une fenêtre entrouverte en tout temps pour éviter de respirer les vapeurs toxiques.
- ☞ Assurez-vous que votre réservoir est muni d'un bouchon de sûreté.
- ☞ Ne laissez jamais un réservoir dans un espace fermé comme le coffre de votre voiture.
- ☞ Ne fumez jamais en remplissant, en rebranchant ou en transportant le réservoir.

Devenir bénévole au Service de sécurité incendie

Si vous êtes une personne dynamique et soucieuse de la sécurité des personnes et que vous désirez vous impliquer dans votre communauté, vous n'avez qu'à remplir le formulaire disponible sur notre site Internet www.saint-gabriel-de-valcartier.ca ou au bureau municipal.



Valcartier Câble

Voici un rappel amical concernant votre facture pour le câble. Les frais annuel 2008-2009 sont dus le 1^{er} août au plus tard (pour les services du câble reçus du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009). Il est toujours possible de faire 4 versements mensuels du mois de mai au mois d'août. Vous pouvez effectuer vos paiements à nos bureaux par une des méthodes suivantes; argent comptant, chèque, paiement direct, Internet ou par téléphone avec une des institutions financières suivantes (vous devez utiliser votre numéro de client à titre de référence);

- *Caisse Populaire Desjardins
- *Banque Royale du Canada
- *Banque Nationale du Canada
- *CIBC
- *Banque Scotia
- *Banque de Montréal

Nous vous rappelons également que pour signaler une panne ou un problème de réception, vous pouvez composer le 418-844-3666 en tout temps pour laisser votre adresse ainsi que la nature du problème. Un technicien vérifie les message régulièrement 7 jours sur 7 et 24 heures par jour. Un technicien répondra à votre appel dans un délai maximal de 48 heures.



Saviez-vous que...

...vous pouvez consulter la programmation des canaux de Valcartier Câble sur Internet au

<http://affiliate.zap2it.com>

Il suffit de cliquer sur CHANGE MY LOCATION en haut de la grille horaire et entrer votre code postal ensuite cliquer sur Valcartier Câble.

À noter: Ce site est en anglais seulement mais les canaux français comportent une description française.

Télé Valcartier TV - canal 12

Vous voulez vendre quelque chose? Offrir vos services? Vous avez quelque chose à annoncer? Vous avez des vidéos de lieux ou activités de la Municipalité à partager? Vous avez une suggestion pour la programmation de la télé communautaire, ou bien le domaine de la programmation télévisuelle vous intéresse? Notre équipe de bénévoles est toujours à la recherche de nouvelles idées et de nouveaux membres! Vous pouvez communiquer avec Télé Valcartier TV au 418-844-3666 ou par courriel valcartiertv@videotron.ca.

Centre Communautaire Valcartier inc.

(Ces services sont offerts seulement aux résidents de la Municipalité.)

LOCATION DE SALLES DE RÉCEPTION

Grande salle:

Prix: 100\$ pour réserver (plus un dépôt de 100\$)
Capacité: 200 à 225 personnes, selon le type d'évènement

Service de bar disponible

Incluant: Cuisine, scène, tables rondes et tables rectangulaires disponibles

Petite salle:

Prix: 100\$ pour réserver (plus un dépôt de 100\$)
Capacité: 65 personnes, selon le type d'évènement

Service de bar disponible

Incluant: Cuisine, patio/terrasse avec auvent (saison estivale)

Tables rondes et tables rectangulaires disponibles.

À noter que:

L'utilisation de notre bar est obligatoire lorsque le service de boisson alcoolisée est requis. Il est interdit d'apporter votre propre boisson alcoolisée. Il est également interdit de sortir du bâtiment avec une boisson alcoolisée.

LOCATION DE TABLES

ET CHAISES

Toute personne (résidant) désirant louer ces équipements doivent fournir un dépôt de sécurité de 100\$ en plus d'un montant de location de 25\$ peu importe le nombre loué. La personne qui loue ces équipements est

également responsable de venir les chercher et s'assurer de les retourner en bonne condition à la date prévue du retour.

Pour renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Carolyn McCarthy Montgomery 418-844-1218 ou par courriel: cmccarthy@munsgdv.ca



SAINT-GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

Taxes municipales 2009

Nous vous rappelons que les deuxième et troisième versements du compte de taxes municipales 2009 sont dus les 2 juillet et 1^{er} septembre 2009.

Le privilège de payer en trois (3) versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leurs échéances. Tout paiement reçu en retard porte intérêts et pénalité sur la totalité du compte.

Club Ados

Les chauds rayons du soleil nous font rêver aux douces journées chaudes de l'été. En prévision de la période estivale, nous aimerions vous rappeler que les heures d'ouverture du Club Ados changeront pour l'été. En effet, dès la fin des classes, le Club Ados sera ouvert du mardi au vendredi en soirée de 18h à 21h. Ces modifications apportées aux heures d'ouverture permettent de faire plus d'activités avec les jeunes. D'ailleurs, de belles activités sont à prévoir pour les mois de l'été. En effet, le mois de juin sera

marqué, comme à l'habitude, par une sortie à La Ronde, ce qui est très apprécié par les jeunes. Cette sortie se fait en collaboration avec deux autres maisons des jeunes ce qui nous permet de partir dans un autobus scolaire et vivre une journée merveilleuse. En juillet, une compétition de skateboard est à prévoir avec les jeunes désirant y participer. De plus, des soirées pour la pratique du skateboard sont à l'horaire. Enfin, en août, le Club Ados sera présent à la fête familiale et des activités extérieures auront lieu.

Nous désirons vous informer que le Club Ados est disponible pour effectuer la cantine pendant diverses activités. Ceci constitue un bon moyen de financement afin de faire des activités intéressantes avec les jeunes. Si vous avez besoin d'une cantine lors d'une activité, il vous suffit de nous téléphoner au numéro inscrit au bas.

Enfin, pour ceux qui désirent recevoir de l'information sur le Club Ados, sur nos activités ou qui se questionnent sur des sujets touchant les adolescents, nous sommes toujours

disponibles et il nous fera le plus grand des plaisir de vous répondre ! De plus, si vous avez des suggestions d'activités, il nous fera plaisir de les recevoir.

L'équipe du Club Ados

418-844-1327

clubados@mungdv.qc.ca

Anouk Fortin Lapointe,
coordonnatrice

Jonathan Lavallée, assistant-
coordonnateur

Geneviève Cournoyer,
technicienne en éducation
spécialisée

Centre Physik

Horaire :

Lundi au vendredi

A.M. 6h00 à 11h00

P.M. 15h30 à 20h30

(sauf le vendredi de 15h30 à 18h30)

Liste de prix :

1 mois : 30\$ par pers./40\$ par famille

3 mois : 60\$ par pers./80\$ par famille

6 mois : 110\$ par pers./140\$ par famille

1 an : 200\$ par pers./260\$ par famille

Étudiants de 25 ans et moins + adultes
de 50 ans et plus reçoivent un rabais de
50%

1 session : 3\$ par pers.

Carte pour 20 sessions : 40\$

Non résidents : 20\$ de plus

Âge requis :

14 à 16 ans : Cardio seulement

16 ans et + : Cardio + Musculaire

Services offerts :

- Programmes personnalisés (cardio, perte
de poids, endurance, force, gain de
masse)

- Suivi nutritionnel

- Mesure de la composition corporelle
(% de gras)

- Programmes spécialisés: préparation
pour athlètes sportives, test TAPTA



ambulancier, test IPIQ pompier, test
technique policière, recrutement
militaire...

Équipements :

Appareils musculaires : Atlantis

Appareils cardio : Life Fitness

Responsable :

Jean-François April

B.Sc Éducation Physique

Entraîneur spécialisé FCPAQ

Téléphone : 418-844-1218 poste 233

Courriel : centrefysik@videotron.ca

Groupe de rencontres maman & moi

Vous aimeriez rencontrer d'autres mamans et bambins de la communauté?

Pour vous amuser et changer la routine quotidienne, venez au groupe de rencontres pour mamans et enfants. Les rencontres auront lieu une ou deux fois par semaine, soit le lundi

ou vendredi pour une durée de 2 heures le matin ou l'après-midi, dépendant des disponibilités de la majorité. Pour jouer ensemble, rencontrer de nouveaux amis, acquérir de nouvelles habiletés, partager vos idées et pratiquer de nouvelles activités.

Si vous êtes intéressée à vous

joindre à nous, veuillez communiquer avec Janick Purchio au 418-933-2651 ou Pamala Hogan au 418-844-2097. Le groupe de rencontres débutera le 14 septembre 2009 alors hâtez vous pour vous inscrire. Inscrivez-vous maintenant! Nous espérons vous voir à cette première rencontre!



Balle-molle

Femmes

Venez vous amuser et rencontrer d'autres femmes de la communauté.

Cette ligue est pour femmes et filles de 12 ans et plus voulant S'AMUSER!

QUAND:

Les parties auront lieu les lundis soirs et la ligue débutera le 8 juin 2009.

COÛTS:

50\$ pour résidentes ou 70\$ pour non résidentes

Hommes

Faites parti d'une ligue récréative compétitive!

Cette ligue est pour hommes et garçons de 15 ans et plus.

QUAND:

Les parties auront lieu les mardis et jeudis soirs et la saison débutera le 26 mai.

COÛTS:

100\$ pour résidents et 120\$ pour non résidents

Vous devez vous inscrire pour toutes les activités de balle avant le 15 mai.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Pamala Hogan Laberge au 418-844-2097, par courriel plaberge@munsgdv.ca ou en personne au bureau municipal du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 16h30.



Baseball pour enfants

Nous voulons organiser une ligue maison pour apprendre le jeu et s'amuser. Nous devons avoir un nombre suffisant d'inscription de garçons et filles de 4 à 10 ans pour offrir cette activité.

QUAND:

Début possible le mercredi 17 juin. Les parties auront lieu les lundis ou mercredis soirs.

COÛT:

20\$ pour résidents et 40\$ pour non résidents

RECHERCHONS

-Quelqu'un pour organiser le tournoi de fer à cheval pour la journée familiale

-Marqueurs pour les parties de balle donnée

-Des bénévoles dévoués pour aider les instructeurs de soccer

Si intéressé, appelez Pamala Hogan Laberge au 418-844-2097

Recherchons Aide moniteurs(rices)



Tu as entre 13 et 15 ans?

Tu voudrais apprendre comment devenir moniteur (rice) pour le terrain de jeux d'été?

Tu voudrais nous aider tout en apprenant?

Tu aimerais occuper ton temps avec une activité qui te rendra fier de tes accomplissements à la fin de l'été?

Si tu as répondu oui à ces questions et que tu veux plus d'information, tu dois appeler Pamala Hogan-Laberge au 418-844-2097.

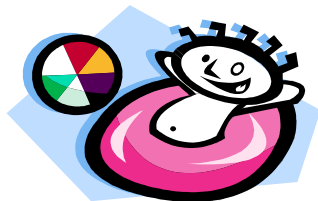
Nous avons développé un programme merveilleux l'an passé pour les aide moniteurs. Nous prévoyons beaucoup de plaisir et des avantages très intéressants pour les candidats sérieux.

Camp de jour de soccer enfants de 6 à 12 ans - du 17 au 21 août

Voici une façon amusante de pratiquer l'anglais tout en perfectionnant vos techniques de soccer! Ce camp d'été spécialisé a été conçu en fonction de ces deux critères et pour vous aider, jeunes adeptes, à développer vos habiletés au soccer tel que dribbler, passer, diriger, garder le but et tout autres aspects du soccer. M. William Hush dirigera ce camps d'une durée de cinq (5) jours. Non seulement apprendrez-vous les techniques de soccer appropriées mais le camp comportera aussi des volets d'apprentissage à la nutrition et le respect de soi-même. Vous pourrez aussi peut-être avoir la chance de jouer avec un ou deux joueurs élite. Si votre enfant veut améliorer ses techniques de soccer afin d'atteindre un niveau plus élevé, vous devez l'inscrire à ce camp. M. Hush collabore aussi avec une académie de soccer professionnelle de l'Angleterre et est à la recherche de joueurs talentueux (garçons et filles) pour l'accompagner à Londres en 2010. Pour informations complémentaires ou pour inscrire votre enfant, appelez Pamala Hogan Laberge au 418-844-2097.



Patangeuse



HORAIRE

lundi au vendredi

15h30 à 18h

samedi et dimanche

13h à 18h

Du 20 juin au 14 août

(ouverture si la température le permet)

Horaire de fin de semaine à compter du 15 août jusqu'à la fête du travail.

L'entrée est gratuite et la supervision d'un adulte est requise.

Journée familiale le 22 août - Activités pour tous

Bienvenue à tous les résidents, familles et amis!

La Municipalité vous invite à venir vous amuser lors de cet événement annuel rempli de jeux amusants et d'activités pour tous. Cette année, la Journée familiale aura lieu **vendredi le 21 août et samedi le 22 août au Centre communautaire et sur le terrain municipal.**

ACTIVITÉS:

- **Tournoi de balle donnée** (15 ans et plus)

- Terrasse (bière)
- Casse-croûte
- Jeux gonflables
- Maquillage
- Concours
- Pataugeuse
- Soccer
- Jeux de cartes
- Animation
- Palets, pétanques, fers
- **Souper spaghetti**
- Super party extérieur

La journée familiale débute le vendredi soir avec le

tournoi de balle donnée (partie de plaisir) et les activités débutent le samedi à 12h (midi) pour se terminer vers 12h (minuit).

COÛTS:

Tournoi de balle donnée : 10\$/joueur

Entrée aux activités du samedi : 2\$

Souper spaghetti :

3\$/enfants de 4 ans et plus

5\$/adulte

(3 ans et moins gratuit)



N'oubliez pas de vous inscrire au tournoi de balle donnée. Appelez Pamala au 418-844-2097 ou Mireille au 418-844-4059.

Bibliothèque municipale – Horaire d'été

HORAIRE

Lundi14h - 16h30

Mardi10h - 12h

.....18h30 - 20h30

Mercredi 18h30 - 20h30

Samedi ..14h - 16h

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 2 juillet au 5 septembre

Lundi 19h - 20h30

Mercredi · 19h - 20h30

La bibliothèque sera fermée les jours fériés suivants:

.....18 mai

.....24 juin

.....1^{er} juillet

.....7 septembre



Concours - Je prends ma place

La 3^e édition du concours **Je prends ma place** qui vise à reconnaître, valoriser, promouvoir et récompenser l'engagement bénévole des jeunes de 18 à 35 ans dans leur communauté est lancée. Cette année encore, au terme du concours, les lauréats provenant des différentes régions du Québec profiteront d'un séjour exploratoire d'environ une semaine en France au cours duquel ils rencontreront de jeunes Français engagés comme eux dans leur communauté. La tenue de ce concours est une initiative du Secrétariat à la jeunesse en collaboration avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Les candidats ont jusqu'au **15 mai 2009** pour soumettre leur candidature.

Information ou inscription

www.jeprendsmaplace.com

La tête pleine de projets?

Vous avez un talent particulier et vous impliquer auprès des jeunes et moins jeunes de votre communauté vous tient à coeur?

La Municipalité encourage et supporte les bénévoles dans leurs projets.

Voici quelques idées:

- * Heures du conte à la bibliothèque
- * Exposition de passe-temps ou d'arts
- * Cours de musique
- * Rattrapage scolaire
- * Initiation à l'ébénisterie
- * Ateliers de peinture
- * Cours de patinage (à glace ou à roue alignée)
- * Cours de skateboard
- * Apprentissage du basket-ball
- * Ligues de palets, fer à cheval, pétanques

Vous pourriez débutez votre projet dès demain, informez-vous auprès de Pamala Hogan Laberge 418-844-2097.

Bibliothèque - Club de lecture d'été



Le club de lecture d'été débute bientôt! Nous avons conçu une formule améliorée de notre club de lecture!

Les enfants du primaire recevront, au début de juin, une invitation pour s'inscrire au Club de lecture d'été. Il suffit de se rendre à la bibliothèque municipale pendant les heures d'ouverture à compter du 2 juin et remplir le formulaire d'inscription, ensuite, commencer à lire! Il y aura plusieurs beaux prix à gagner. Pour plus d'information, visitez la bibliothèque municipale cet été.

Terrain de jeux et Groupe de jeux 6 juillet au 14 août 2009

Lundi au vendredi de 10h à 15h30 (groupe de jeux- mardi au jeudi)

Terrain de jeux

Les jeunes, âgés entre 5 et 12 ans, qui participent à ce programme sont encouragés à :

- Jouer et partager;
- Respecter les autres;
- Développer leur coordination musculaire par des activités physiques et des jeux;
- Partager leurs idées et le matériel;
- Développer une image de soi et une attitude positive.

Une équipe d'animation dynamique et responsable attend vos jeunes. Afin d'offrir un été des plus merveilleux, toute l'équipe suivra un cours de premiers soins et une formation en animation.

Immersion anglaise

Suite à la demande de plusieurs parents, nous sommes fiers de pouvoir offrir aux jeunes l'immersion anglaise intégrée au programme du Terrain de jeux. Chaque groupe bénéficiera d'au moins un moniteur qui animera certaines activités en anglais uniquement afin de faire pratiquer les connaissances de la langue anglaise de votre jeune.

Groupe de jeux

Les enfants de 3 à 5 ans participent aux jeux, comptines et bricolages. L'horaire est le même que le Terrain de jeux, mais seulement du **mardi au jeudi** (3 jours).

Service de garde

Un service de garde est à votre disposition de 7h à 10h et aussi en fin de journée de 15h30 à 18h au coût de 35\$ par semaine par famille ou 150\$ pour l'été par famille. **Ce service nécessite une réservation et le paiement à l'avance lors de l'inscription.** Tout enfant présent hors des heures régulières du Terrain de jeux est sujet aux tarifs du service de garde (15\$ par jour).

Modalités d'inscriptions

Vous trouverez la fiche d'inscription ci-jointe. Veuillez remplir toutes les sections. Pour plus d'informations ou pour vous procurer d'autres fiches d'inscription, communiquez avec Pamala Hogan Laberge par téléphone au 418-844-2097, par courriel à plaberge@munsgdv.ca ou vous pouvez les retrouver sur notre site Internet sous l'onglet «Services». La période d'inscriptions pour les résidents de Saint-Gabriel-de-Valcartier débute le 11 mai. Pour les non résidents, celle-ci débute le 25 mai. La date limite d'inscriptions est le 12 juin, toute inscription reçue après cette date sera augmentée de 20\$. Les inscriptions peuvent se faire par la poste, dans le dépôt de nuit de l'hôtel de ville ou en vous présentant au Service des loisirs pendant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 15h). Toute inscription doit être accompagnée du paiement complet (frais du Terrain de jeux et du Service de garde).

Nous offrons les méthodes de paiement suivantes :

- **En personne; argent comptant, chèque** ou série de chèques postdatés (le paiement final doit être fait au plus tard le 1er août 2009) libellés au nom de la «Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier», **paiement direct** pendant les heures de bureau (8h30 à 12h et 13h à 16h30).

Il est à noter qu'il n'y a aucun remboursement sauf pour raisons médicales.

Service de garde—semaine du 17 au 21 août

Il y a possibilité d'offrir un Service de garde pendant la semaine du 17 au 21 août s'il y a suffisamment de participants. Si le nombre minimum est atteint, nous vous informerons si l'activité a lieu.

Qu'est-ce qu'on doit apporter au Terrain de jeux?

- Un dîner sain (aucune arachide SVP);
- Quelques collations;
- Une bouteille d'eau;
- De la crème solaire;
- Un chapeau;
- Un imperméable ou un chandail, selon la température;
- Un maillot de bain et une serviette;
- Sa bonne humeur et le plein d'énergie!

N'oubliez pas de bien identifier les effets de votre enfant! Nous avons toujours une abondance d'items non réclamés à la fin de chaque été.

Sécurité et comportement

Le Service des sports et loisirs a comme objectif d'offrir des activités stimulantes et amusantes adaptées selon les besoins des différents groupes d'âge. Il y a un ratio de 1 moniteur pour 10 enfants. Tous les moniteurs participent à une formation conçue pour les moniteurs de camp de jour et assistent à un cours de premiers soins. De plus, le personnel est supervisé par la Directrice des Sports et loisirs.

Code disciplinaire

La violence physique ou verbale et le non-respect envers quiconque ne sont aucunement tolérés. Le résultat d'un tel comportement est l'expulsion immédiate sans remboursement.

Le Service des sports et loisirs se réserve le droit d'expulser un participant après trois (3) avertissements, et ce sans aucun remboursement. Dépendant de la nature et de la sévérité de l'acte, les avertissements peuvent être contournés s'ensuivant de l'expulsion immédiate.

Tarification

Ces prix incluent le transport par autobus, les activités spéciales, les sorties et le chandail du Terrain de jeux. **Les inscriptions tardives seront sujettes à un frais additionnel de 20\$.**

	<u>Résidents</u>		<u>Non résidents</u>	
	Terrain de jeux	Groupe de jeux	Terrain de jeux	Groupe de jeux
1er enfant	250\$	150\$	375\$	200\$
2e enfant	225\$	130\$	375\$	200\$
3e enfant et plus	200\$	110\$	375\$	200\$
Hebdomadaire	75\$	N/A	95\$	N/A

*Veuillez noter que le transport ne s'applique pas au groupe de jeux.



Numéros de téléphone utiles

Municipalité

Administration	418-844-1218
Travaux publics	418-844-1218
Sports et loisirs	418-844-2097
Club Ados	418-844-1327
Bibliothèque	418-844-4040
Valcartier Câble	418-844-3666
Urgence municipale (voirie)	418-844-0911
Recyc-Frigo	1-877-493-7446
Sûreté du Québec (assistance non urgente)	*4141 (cellulaire) 418-310-4141
URGENCE	9-1-1
Info-santé	8-1-1
Info transports	5-1-1
Annuaire téléphonique	4-1-1
Guide Services communautaire	2-1-1

Dates importantes à retenir

MAI	distribution de composteurs	AOÛT
11 - Inscriptions Terrain de jeux et Groupe de jeux d'été -début	8 - Début balle-molle femmes	14 - Terrain de jeux -fin
12 - Collecte spéciale feuilles et branches	12 - Date limite – inscriptions terrain de jeux et Groupe de jeux	15 - Pataugeuse -début horaire de fin de semaine
15 - Date limite pour inscription de balle-molle et base-ball et concours Je prends ma place	17 - Début baseball - enfants	21 - Tournoi de balle donnée
24 - Collecte des RDD	20 - Ouverture pataugeuse	22 - Journée familiale
26 - Début balle-molle -hommes	JUILLET	SEPTEMBRE
JUIN	2 - Bibliothèque - début horaire d'été	1 - Prochaine parution du Bulletin d'informations l'Indispensable
1 - Séance d'information et	6 - Terrain de jeux - début	5 - Bibliothèque -fin horaire d'été
		13 - Collecte des RDD

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ETE 2009

Nom et prénom	Allergies	Date de naissance	Activité	Coût

Adresse:	Téléphone 1:	Courriel:
	Téléphone 2:	

POUR INSCRIPTION D'UN ENFANT:

Nom de la mère:	Nom du père:	Adresse pour autobus (si différente):
Adresse (si différente):	Adresse (si différente):	
Téléphone 1:	Téléphone 1:	
Téléphone 2:	Téléphone 2:	

POUR RELEVÉ 24:

Nom:	No assurance sociale:
------	-----------------------

J'autorise le Service des Sports et loisirs d'intervenir auprès de mon enfant en cas de blessure.

Signature

Date